

CAPL C du 4 juillet 2014

Mutations - Recours Entretiens Professionnels

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous venons de vivre une période où se sont succédées des séquences électorales à répétition. Le résultat des votes, notamment aux élections européennes, est éloquent. Les chiffres sont parlants, le Parti Socialiste au pouvoir enregistre un recul de plus de 8 millions de voix, l'UMP un recul de 6 millions et le FN (quoi qu'on en dise) un recul de 1,7 millions de voix. Le seul vainqueur de ce scrutin est l'abstention massive qui démontre, si besoin était, le rejet largement majoritaire des politiques ultralibérales en France et en Europe.

Les Français ne veulent pas du pacte « d'irresponsabilité », oui d'irresponsabilité puisqu'il conduira inexorablement à une pauvreté croissante (déjà plus de 8,7 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté), un chômage aggravé (plus de 3.5 millions de chômeurs de catégorie A), une remise en cause inacceptable des acquis sociaux (remise en cause du code du travail pour une soi-disant « sécurisation de l'emploi », tentative de casse des prud'hommes).

Le choix est clair de faire payer aux salariés les cadeaux faits aux grandes entreprises et au monde de la finance. La DGFIP n'échappe pas à cette logique : des milliers de suppressions d'emplois opérées depuis des années produisent une dégradation de la qualité de service public et des conditions de travail au jour le jour.

Les services sont en grandes difficultés dans leur fonctionnement et cela rejillit sur les personnels qui subissent stress et souffrance au travail. Les usagers ne sont pas en reste puisque confrontés au quotidien à la dégradation de la qualité du service rendu.

La situation des effectifs de catégorie C est catastrophique, 2370 emplois laissés vacants.

Et encore nous parlons là des emplois existants non pourvus ce qui est loin très loin de « faire le compte » pour des emplois nécessaires à :

- Un réel service public de qualité apte à une vraie justice fiscale,
- De vrais moyens pour récupérer l'argent de la fraude fiscale aux budgets publics.

Les politiques successives de réductions du nombre de fonctionnaires sont des décisions dont l'aberration apparaît chaque jour plus évidente, Alors que nos dirigeants font, à juste titre, état de la fraude grandissante dans ce pays, alors que « l'optimisation fiscale » est devenue un métier à part entière, nous devrions être de mieux en mieux armés, or nous avons de moins en moins de moyens humains et matériels,

Nous exigeons avec force que des recrutements statutaires soient effectués à hauteur des besoins, en faisant de toute urgence un recensement des charges et des missions de la DGFIP.

En Haute-Garonne, le nombre des emplois supprimés depuis 2000 est significatif, sans compter les emplois vacants non pourvus.

Qu'on ne nous réponde pas réorganisation, optimisation, efficience, restructuration, tous ces mots pour cacher la réalité des abandons de missions et des augmentations de charges de travail.

Qu'on ne nous réponde pas «c'est ailleurs que cela se décide» mais que vous soyez à nos côtés pour faire état du délabrement programmé de notre service public.

Qu'on ne nous réponde pas austérité et contraintes budgétaires bruxelloises, mais qu'on fasse le constat que cette austérité est une source d'anti-croissance, et d'anti-emplois.

Nous entrons dans cette période de CAP de mutation et de révision de l'évaluation professionnelle, alors que bon nombre de nos collègues dans les services sont lésés par les politiques mises en œuvre :

- pas ou peu d'avancée dans leur carrière parce que les mois de bonus sont budgétairement contingentés
- pas de promotion au grade supérieur parce que le recrutement est soumis aux contraintes budgétaires d'austérité.
- Pas de mutation obtenues car le système des RAN est un frein évident aux demandes de mutations internes. Nous sommes d'ailleurs toujours dans l'attente d'une discussion sur le découpage des RAN promise à l'arrivée de M. Chantreau.
- Des droits de plus en plus remis en cause, des postes à profil qui pointent leur nez parce que la gestion commence à primer le droit.



L'Administration veut des agents opérationnels immédiatement alors que la question ne se poserait pas avec une véritable formation.

Que dire de la banalisation des doctrines d'emploi entre B et C mise à mal non seulement dans l'exercice de nos missions mais aussi dans les postes à profil ou on voit un cadre C appelé à remplacer un B+ (sans que cela ne semble vous gêner).

Le découragement grandit chez les agents :

- découragement de ne pas rendre le service public qui devrait être rendu,
- découragement face aux tâches qui s'amoncellent,
- découragement de ne pas être professionnellement reconnus.

Votre responsabilité est engagé eu égard au stress et aux conséquences pour la santé des agents. Pour la nième fois nous vous alertons et vous demandons d'être vigilants aux signes avant-coureurs de maladies.

Tout doit être fait pour adoucir un processus qui écrase les agents des finances sous des charges inhumaines. Sachez que nous sommes et nous serons aux cotés des agents qui souffrent des conséquences de la gestion calamiteuse de notre administration, gestion uniquement guidée par l'économie, par l'austérité alors qu'il suffirait d'une once de bon sens.

Ne comptez pas sur la CGT pour vous accompagner servilement dans cette entreprise de destruction de la santé des agents et des services publics.

Cette CAP de mutation est un symbole à nul autre pareil de votre volonté de gestion au delà des règles de droits élémentaires pour les agents.

Quels sont ces procédés de pression sur les agents pour modifier ou amender telle ou telle fiche de vœu ?

Quels sont ces procédés qui consistent à divulguer le résultat du projet de mutation aux chefs de services et alors qu'on demande la confidentialité aux élus en CAP.

Toujours sur le volet des mutations, nous ne comprenons pas pourquoi la DRFIP 31 s'entête dans l'opacité de la gestion des emplois vis-à-vis des personnels. D'autres départements similaires aux nôtres, (et dont la Direction locale fait référence dans ses traditionnelles « analyses comparatives », publient sur leurs intranets locaux non seulement les emplois implantés mais aussi les vacances d'emplois. Pourquoi une telle hésitation dans le 31 ?



Dans un mail que le service RH nous a adressé vous expliquez et je cite :

« La notion de surnombre correspond uniquement à la position administrative d'un agent qui, affecté au mouvement national ALD ou sur une RAN différente de l'affectation locale, ne peut obtenir un poste de titulaire »

On verra que par exemple en filière gestion publique sur la RAN de TOULOUSE il y aurait 10 agents sur 22 qui correspondraient à cette définition...Mais vous allez sans doute nous expliquer tout cela... En vérité ce mouvement de mutation est sur chaque ligne une atteinte aux droits fondamentaux des agents. Nous sommes dans notre administration des juristes et nous ne pourrions comprendre une hiérarchie qui s'affranchirait des règles qui les gênent....

Nous ne sommes pas là pour entériner des accords particuliers entre tel ou tel agent et le service RH, nous sommes ici pour appliquer les textes avec humanité. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons défendu et obtenu avec Mr POGGIOLI la création d'un groupe de travail sur la définition des critères de certaines mutations, groupe de travail que nous attendons toujours !

Oui nous pouvons à la marge déroger aux règles si le cas humain le nécessite mais en aucun cas pour pallier à la bêtise bien inhumaine elle des suppressions d'emplois.

Un système de gestion doit s'appuyer sur des règles, il en va de l'intérêt même des agents et de fonctionnement des services.

Nos règles de fonctionnement sont régies par des lois, des statuts qui viennent d'incessantes luttes des personnels et de négociations avec l'état patron.

Nous ne pouvons et ne devons pas les balayer sous un prétexte de gestion d'une aberrante pénurie d'emplois.

Car il s'agit bien de cela, de notre capacité à accomplir nos missions. Notre réponse ne doit pas résider dans des modifications de règles mais dans notre capacité collective à exiger ensemble des créations d'emplois.

Dans un contexte de fraude fiscale aggravée, d'optimisation fiscale scélérate portée comme un moyen d'augmenter des bénéfices, dans un contexte politico judiciaires qui nous renvoie dans tous les médias des scandales de valises suisse ou des primes légalement non déclarées, dans ce contexte de défiance envers les agents publics, nous devons ensemble réagir et dire de concert que le résultat de la lutte contre la fraude fiscale est étroitement lié aux emplois de notre administration, Donnez nous des emplois, nous les paieront avec la lutte contre la fraude.

Aujourd'hui vous nous proposez de faire fi des règles de vie qui régissent notre fonctionnement sans un seul regard sur leur raison et leur histoire. Sous des prétextes de soi disant mieux être de tel ou tel agent on met ainsi à bat les garanties et droits de toutes et tous. Pour acheter une paix sociale rien ne vaut le détournement de quelques règles par ci par la...

Dans l'intérêt du plus grand nombre, nous ne pouvons cautionner cela.

Nous vous le disons souvent, la coupe des suppressions d'emploi est pleine et vous arrivez à des extrémités de gestion réalisées grâce à des mesures unilatérales.

M. le directeur fixe ainsi des priorités, sous quels critères, pourquoi, comment, nul ne le sait Ainsi c'est 50 emplois prioritaires en gestion publiques et 25 en gestion fiscale..... Vous avouez donc, soit dit en passant, qu'il manque 75 emplois, rien que ça....C'est un bon début !!!!!

Nous souhaitons revenir aujourd'hui sur le versement de la Prime accueil. Nous exigeons la plus grande transparence sur l'attribution de cette prime par service. Quels services en ont bénéficié ? Combien de personnes par services ? Quels ont été les critères d'attribution ?

Enfin avant d'aborder nos travaux de ce jour, nous terminerons par quelques mots sur l'entretien professionnel ce qui nous permettra de ne pas réitérer cette déclaration liminaire cet après midi. Nous vous demanderons d'ailleurs de l'annexer aux deux procès verbaux

Le système d'évaluation des agents est une pièce essentielle de la soi-disant "modernisation" de l'action publique (MAP). Il est un instrument ultrasophistiqué de management individualisé au service d'une politique contre les fonctionnaires.

L'évaluation professionnelle individuelle est, en fait, une pièce angulaire du système...

- qui rend l'agent dépendant de la hiérarchie pour tous les éléments de sa vie professionnelle (mutation, promotion, rémunération ...)
- qui rend individuellement l'agent responsable de la marche de son service, de la DGFIP.
- qui met les agents en concurrence et nie le contexte imposé aux agents (suppression d'emplois, restructuration, blocage des salaires, ...)
- qui dit aux agents : bosse, obéis, souris, dis merci, mets un badge et démerde-toi !
- L'évaluation ne mesure pas le travail effectué, elle ne mesure pas plus la détérioration de l'exercice des missions et des conditions de travail. Elle ne mesurerait d'ailleurs pas d'avantage leurs améliorations.
- Il s'agit d'adapter la gestion des personnels aux suppressions d'emplois.
- Il s'agit de transformer la culture de service public et l'exercice de l'intérêt général, incarné par les fonctionnaires, en une culture de la performance individuelle.
- Le fonctionnaire n'a pas à penser, encore moins à contester, mais à appliquer les directives, les objectifs décidés ailleurs. Le salarié doit travailler encore plus, plus vite et gagner moins.



L'introduction du recours hiérarchique obligatoire n'apporte aucun droit de plus. Il complexifie la procédure. Il s'agit en fait de dissuader les agents de faire appel en CAPL. Dans le recours hiérarchique, l'agent est face à la hiérarchie, c'est-à-dire hors d'une intervention des représentants syndicaux. C'est donc toujours aussi déséquilibré pour l'agent.

La CGT Finances Publiques exige :

- ⇒ le recensement des missions
- ⇒ les créations d'emplois indispensables
- ⇒ la hausse du point d'indice
- ⇒ une revalorisation de la grille qui prenne en compte la reconnaissance des qualifications
- ⇒ l'arrêt des restructurations
- ⇒ le retrait de l'évaluation professionnelle